



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



RELEVE DES DELIBERATIONS

REUNION DE BUREAU

23/01/2023

REUNION DE BUREAU LE 23 JANVIER 2023

Ressources humaines :

- Délibération n° 23012023/B01 : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'Agent de maîtrise principal
- Délibération n° 23012023/B02 : Accroissement temporaire d'activité

Marchés publics :

- Délibération n° 23012023/B03 : Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs
- Délibération n° 23012023/B04 : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
- Délibération n° 23011023/B05 : Marché de travaux concourant à la transition énergétique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2023

Délibération N° 23012023/ B01

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédation d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Le 23 janvier 2023 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Médiathèque en Mairie de WORMHOUT, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 17/01/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 17

Pouvoir : 0

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKÉ Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEELENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2023

Délibération N° 23012023/ B01

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Crédation d'un poste d'Agent de Maitrise Principal

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu la possibilité d'avancement de grade de Monsieur Jean-Louis CADART au 1^{er} septembre 2023,

Il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste d'Agent de Maitrise Principal, à compter du 1^{er} septembre 2023,

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23012023_B01
Objet :	Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs - Crédation d'un poste d'Agent de Maitrise
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200036895-20230123-23012023_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	937 o
Nom métier : 059-200036895-20230123-23012023_B01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	158.9 Ko
Nom original : D_lib N_ 23012023 B01 cr_ation poste agent de maitrise principal.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B01-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 janvier 2023 à 10h13min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 janvier 2023 à 10h13min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 janvier 2023 à 10h35min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 janvier 2023 à 10h35min53s	Reçu par le MI le 2023-01-27

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 janvier 2023

Délibération N° 23012023/B02

RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire d'activité

Le 23 janvier 2023 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Médiathèque en Mairie de WORMHOUT, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 17/01/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 17

Pouvoir : 0

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEELENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 23012023/B02
RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire d'activité

Exposé et proposition :

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;
Vu la délibération n° 31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation donnée au Président et au bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir suivi des projets MDE et solaires au pôle transition énergétique ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} février 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération de l'agent sera en concordance avec ses diplômes et son expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Luc Cleenewerck".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23012023_B02
Objet :	Ressources Humaines : Accroissement temporaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-200036895-20230123-23012023_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20230123-23012023_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_lib N_23012023 B02 RH accroissement temporaire d_activit_.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	534.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 février 2023 à 10h45min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 février 2023 à 10h45min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 février 2023 à 10h46min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 février 2023 à 10h51min36s	Reçu par le MI le 2023-02-06

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 janvier 2023

Délibération N° 23012023/ B03 - Marchés publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Le 23 janvier 2023 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Médiathèque en Mairie de WORMHOUT, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 17/01/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 17

Pouvoir : 0

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
CAMPAGNIE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEEWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 23012023/ B03 - Marchés publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Considérant les besoins à satisfaire en matière de rénovation et création d'éclairage des terrains de sports extérieurs des collectivités du territoire,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13/10/2022 relative à ce dossier,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Travaux d'éclairage des terrains de sports extérieurs

- Durée du marché :

1 an, renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

- Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera un accord cadre multi attributaires, passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
| Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23012023_B03
Objet :	Marchés Publics - Marché de travaux Eclairage des terrains de sports extérieurs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20230123-23012023_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	905 o
Nom métier : 059-200036895-20230123-23012023_B03-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	168.6 Ko
Nom original : D_lib N_23012023 B03 _ March_ Eclairage Terrains de Sports.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B03-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 avril 2023 à 10h48min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 avril 2023 à 10h49min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2023 à 10h49min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 avril 2023 à 10h49min57s	Reçu par le MI le 2023-04-06

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 janvier 2023

Délibération N° 23012023/ B04

Marchés publics - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE

Le 23 janvier 2023 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Médiathèque en Mairie de WORMHOUT, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 17/01/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 17

Pouvoir : 0

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELAZZUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEEVENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 23012023/ B04
Marchés publics - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,
Considérant que le SIECF et les collectivités du territoire réalisent des travaux d'économie d'énergie,
Considérant qu'il convient de valoriser ces travaux via le dispositif CEE,
Vu l'offre présentée par EDF,

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau syndical décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec EDF pour la valorisation des CEE au prix de : 5,20 € par MWh (jusque 5 GWh) et 5,50 € par MWh (au-delà de 5 GWh)
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.



Jean-Luc CLEENEWERCK
Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23012023_B04
Objet :	Marchés Publics - Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	059-200036895-20230123-23012023_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 059-200036895-20230123-23012023_B04-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	155.5 Ko
Nom original : D_lib N_ 23012023 B04 _EDF CEE.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B04-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	495.1 Ko
Nom original : Conv CEE _EDF.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B04-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 janvier 2023 à 10h27min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 janvier 2023 à 10h27min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 janvier 2023 à 12h39min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 janvier 2023 à 12h39min39s	Reçu par le MI le 2023-01-27

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 23 janvier 2023 Délibération N°23012023/ B05 - Marchés publics : Marché de travaux concourant à la transition énergétique

Le 23 janvier 2023 à 9h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Médiathèque en Mairie de WORMHOUT, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 17/01/2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 17

Pouvoir : 0

Votants : 17

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDZEELLE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président			X	
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président			X	
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 23012023/ B05 - Marchés publics : Marché de travaux concourant à la transition énergétique

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,
Considérant les besoins à satisfaire en matière de travaux concourant à la transition énergétique sur
le territoire,

Considérant que l'exécution du marché actuel, l'atteinte des seuils possibles pour certains lots,
Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- **Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :**

Travaux concourant à la transition énergétique (en 3 lots)

- **Durée du marché :**

1 an, renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

- **Procédure envisagée :**

La procédure utilisée sera un accord cadre, passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation,
de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques
essentielles sont exposées dans la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Danielle Vanmaele
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Premier Vice-Président du SIECF – TE Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23012023_B05
Objet :	Marchés Publics - Marché de travaux concourant à la transition énergétique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200036895-20230123-23012023_B05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	900 o
Nom métier : 059-200036895-20230123-23012023_B05-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	163.2 Ko
Nom original : D_lib N_23012023 B05 _ March__ Transition _nerg_tique.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200036895-20230123-23012023_B05-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 avril 2023 à 11h06min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 avril 2023 à 11h07min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2023 à 11h07min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 avril 2023 à 11h12min46s	Reçu par le MI le 2023-04-06